

INCENDIES DANS LES EGLISES

Avril 2019, incendie de NDP. Personne ne croyait qu'un tel bâtiment pouvait partir en fumée. Un lieu sacré, figé depuis des siècles dans cet endroit ne pouvait pas disparaître! C'était irréaliste même en rêve. Le sort de cette cathédrale a ému le monde entier, le 15 avril 2019, et on peut dire qu'elle est la seule cathédrale nationale qui se soit « mondialisée » et ait acquis une dimension universelle. Ce qui disparaissait ce soir-là aux yeux de tous était non seulement une part de religieux et de sacré, mais aussi une dimension identitaire propre à Paris et à la France, ainsi qu'un chef-d'oeuvre architectural et artistique.

Juillet 2020, incendie de la cathédrale de Nantes. Même si cette dernière est moins connue et médiatisée que la cathédrale de Paris, cet événement a profondément marqué la ville et a suscité une grande émotion à travers la France.

Avril 2021, à Puthenay la Romilly, petite commune de l'Eure, l'église part en fumée, il ne reste que des cendres. Emotion au sein du village, et émoi national qui s'éteint vite, une petite église étant vite oubliée !

Septembre 2023, un incendie se déclare en l'église de Ste Geneviève des Bois (91), événement qui passe de manière inaperçue. Idem pour l'église St Jean à Lapte (43), idem pour de nombreuses églises rurales dont on ne connaît plus l'existence.

Même les églises Parisiennes sont touchées. On pourrait croire qu'elles sont mieux surveillées car implantées dans la capitale, mais il n'en est rien.

En 2023, une quinzaine d'édifices Parisiens ont été atteints par les incendies.

La Ville de Paris avait déposé plainte. Karen Taieb, adjointe à la maire de Paris chargée du patrimoine et des relations avec les cultes, avait estimé les dégradations causées « à plusieurs dizaines de milliers d'euros ».

Selon, l'Observatoire du Patrimoine Religieux, en 2022, les incendies représentaient 35% de la cause des souffrances sanitaires des églises. (Incendies:35%, Murs fissurés:28%, Mérule:27%, Sols fissurés:9%(sècheresse), Parasites:1%)

En 2023, la part des incendies a baissé, représentant 6% des causes des souffrances sanitaires. Mais 6% reste un chiffre conséquent.

Ces chiffres exposés sont sans doute minorés car dans les cas de départ d'incendies, les prêtres refusent de porter plainte par crainte du mimetisme.

Mais pourquoi ces incendies ? quelles en sont les causes ?

Les Causes

Les causes des incendies d'églises peuvent varier, allant d'accidents (comme des défaillances électriques) à des actes criminels.

L'OPR remarque que la part des incendies d'origine criminelle augmente fortement depuis 2022.

En 2023, selon le décompte réalisé par l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), sur 27 départs de feu dans des églises, 8 étaient d'origine criminelle, 19 accidentelle. Pour les neuf premiers mois de 2024, sur les 26 incendies déclarés, 14 étaient d'origine criminelle et 12 d'origine accidentelle.

Quelles sont. Motivations possibles pour les incendies criminels ?

Les incendies criminels dans les églises peuvent être le résultat de plusieurs motivations, souvent liées à des facteurs idéologiques, religieux ou sociétaux. Voici quelques-unes des motivations possibles derrière ces actes :

Anticléricalisme ou sentiments antireligieux : Certains incendies peuvent être commis par des personnes ou des groupes qui rejettent la religion, notamment le catholicisme.

Groupes Satanistes ou sectes : Certains actes d'incendie peuvent être liés à des groupes Satanistes sauvages ou à des sectes.

Vandalisme ou criminalité gratuite : Dans de nombreux cas, il n'y a pas de motivations idéologiques claires. Il peut s'agir de délinquance ou de vandalisme gratuit, souvent perpétré par des jeunes ou des individus marginalisés

Déséquilibre psychologique ou souffrance personnelle : Dans certains cas, les individus responsables d'incendies d'églises souffrent de troubles mentaux ou psychologiques et agissent de manière impulsive. C'était le cas pour les églises incendiées à Paris en 2023.

Les auteurs avec problèmes psychiatriques sont hospitalisés ; quand ils ressortent, ils récidivent...

Quelles sont les réponses des Autorités face à ces actes criminels ?

Mise en place d'un programme K dédié aux zones culturelles sensibles et qui peut être étendu aux zones moins sensibles.

Renforcement de la sécurité physique : Installation de caméras de surveillance, systèmes d'alarme, et autres dispositifs de sécurité pour prévenir les intrusions ou les attaques. Mais ceci n'est valable que si ces systèmes sont reliés au tel du maire qui est souvent occupé ailleurs en milieu rural.

Surveillance policière et présence renforcée : Augmentation de la présence policière aux abords des sites sensibles, notamment pendant les célébrations religieuses importantes.

Coopération avec les autorités locales et les communautés religieuses : Le programme encourage une collaboration active entre les responsables des lieux de culte et les autorités locales pour identifier les besoins spécifiques en matière de sécurité et mettre en place des mesures adaptées.

Aides financières : Le programme K inclut également des aides financières pour les sites qui souhaitent renforcer leur sécurité, que ce soit via des fonds publics ou des partenariats avec des entreprises privées.

Les incendies d'origine accidentelle

Les incendies d'origine accidentelle sont dus le plus souvent à des courts circuits ; en cas de pluies, de l'eau s'infiltré dans le clocher et atteint des fils électriques. Ou les murs des églises sont imbibés d'eau et les fils électriques s'enflamment.

Ce sont les conséquences du manque d'entretien des églises. Depuis leur constructions, les réparations de ces edifices religieux n'ont été que rustines apposées au cas par cas. Aucun traitement de fond . Au depart, la raison en a été la negligence puis avec la lourdeur des travaux à effectuer, cela s'est traduit par manque de fonds.

La prévention des incendies dans les églises et chapelles en France est devenue une priorité après l'incendie de NDP en 2019. Voici les principales actions mises en œuvre par les Autorités :

- **Renforcement des systèmes de sécurité** (système d'alarme comme dans le cas de feu criminel, extincteurs obligatoires,)
 - **Entretien des infrastructures électriques**
 - **Mises aux normes électriques** : Les installations électriques des églises, souvent vétustes, vont faire l'objet d'inspections régulières et seront modernisées si nécessaire pour éviter les courts-circuits ou les surcharges.
 - **Vérifications périodiques** : Les systèmes électriques, y compris les éclairages et les dispositifs de chauffage, seront contrôlés et entretenus plus fréquemment pour garantir qu'ils ne posent pas de risques.
- **. Contrôles et surveillances pendant les travaux de rénovation**

Les travaux de rénovation sont une période à haut risque pour les incendies, comme l'a montré l'incendie de Notre-Dame de Paris :

- **Surveillance accrue des chantiers** : Lors de travaux, des mesures strictes de sécurité incendie sont imposées. Cela inclut la surveillance humaine permanente des chantiers.
 - **Stockage sécurisé des matériaux** : Les matériaux inflammables utilisés lors des travaux doivent être entreposés loin des zones à risque, notamment les chalumeaux.
- **. Formation du personnel et des bénévoles**
- **Formation aux premiers secours et à la lutte contre les incendies** : Les membres du clergé, les bénévoles et les gardiens d'églises reçoivent des formations spécifiques pour réagir rapidement en cas de départ de feu et pour l'utilisation des extincteurs.
 - **Simulations d'incendie**
- **Limitation des bougies** : Dans certaines églises, l'utilisation de bougies a été restreinte, et des alternatives comme des bougies électriques sont parfois privilégiées pour réduire le risque d'incendie.
- **Utilisation des systèmes scientifiques actuels : Numérisation et surveillance des monuments**
- **Numérisation des édifices** : Pour anticiper d'éventuels dégâts, certains monuments religieux sont numérisés en 3D, ce qui permet de garder une trace précise de leur état architectural avant toute restauration ou incident. Ces plans sont utiles en cas de reconstruction.
 - **Contrôles réguliers par drone** : Certains sites importants sont surveillés par drones pour détecter des signes d'usure, des fissures, ou des défauts de toiture qui pourraient provoquer des infiltrations d'eau ou des risques d'incendie
- **Mobilisation des autorités locales et nationales**
- **Plan national de sauvegarde** : Après l'incendie de Notre-Dame, le gouvernement a lancé un plan de sauvegarde pour les édifices religieux et historiques, mettant à disposition des fonds pour leur entretien et leur sécurisation.

- **Subventions pour les petites églises** : En plus des grandes cathédrales, des subventions spécifiques ont été allouées aux petites églises rurales, souvent délaissées, pour des travaux de mise aux normes. (Plan Macron 2023).

En résumé, les incendies dans les églises françaises sont une combinaison de risques accidentels et de problèmes de sécurité liés à des tensions sociales. Ils soulèvent des questions sur la préservation du patrimoine et la protection des lieux de culte dans un contexte parfois tendu.

Le problème de fond étant l'entretien des églises et le financement de programmes de sécurité, pourquoi ne pas prévoir un usage partagé de ces édifices religieux? Le Québec, depuis les années 1960 a l'habitude de transformer leurs édifices et cela fonctionne plutôt bien !

C'est une question délicate qui suscite de nombreux débats. Cela peut inclure des concerts, des expositions d'art, des conférences ou d'autres activités culturelles. Toutefois, cette utilisation "double" doit être encadrée pour respecter le caractère sacré de ces lieux.

A Cholet, le Carillon de l'église du Sacré-Coeur est mis au service de l'école de musique de la Ville.

A Morbier (Jura) La commune souhaite créer au sein de l'église saint-Michel, dite église des horlogers, un espace muséal dédié à l'horlogerie, pour mettre en avant l'histoire et le patrimoine horloger de l'édifice, du village et de la région.

A Mortagne sur Sevre L'église Saint Hilaire, une des trois églises de la commune, devient centre d'interprétation du vitrail du 1er avril au 31 octobre, puis redevient église paroissiale le reste de l'année.

Dans ces trois cas, la commune propriétaire obtient de l'argent par l'autre activité partagée ce qui lui permet de financer l'entretien de l'édifice religieux.

L'usage partagé des édifices religieux est-il la clef pour leur propre conservation ? A suivre....